



24 E, rue du Serre-Paix – Les Balcons de Briançon - Entrée A - 05100 BRIANCON
Tel 04 92 20 25 79 – P 06.30.46.78.35 -

Monsieur le **PRESIDENT de la REPUBLIQUE**
L'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré.
75008 PARIS

- Ministre de l'Economie

Vos / Réf : ECO/2017/19750 - 20/06/2017

Mes Réf : VR-070617 – Lettre du 7/06/2017

- Ministre de la Justice

- Vos/réf BDC/FB Secteur Parlementaire.

201710021926 – 13.06.2017

201710037261 – 06.10.2017

- Mr Joël GIRAUD (Député des Htes-Alpes)

- Mr Christian RICHARD

- Mme Nicole WALTHERT.

- Mme Georges MARTINEZ

Briançon, le 15 Novembre 2017

Monsieur le Président.

J'ai adressé le 7/06/2017 par l'intermédiaire de Monsieur Joël GIRAUD mon député des propositions pour garantir les droits des inventeurs souvent usurpés et j'ai bien noté en réponse qu'elles feraient l'objet d'un examen attentif.

Aussi je profite de ce nouveau courrier pour rappeler l'essentiel des revendications.

PROPRIETE INDUSTRIELLE - Défense des droits des Inventeurs Indépendants

1.- Assurance Juridique pour une procédure en contrefaçon comprise dans le coût du Brevet avec un Cabinet d'avocats Spécialisés en Propriété Industrielle.

2 - Règlement des annuités par l'assureur en cas de Décès de l'inventeur et qui assure la défense du Brevet le temps de sa validité.

3.- Remboursement des Frais de Brevet si celui-ci devait être annulé par des brevets antérieurs.

(La couverture de cette assurance pourrait être largement financée par l'excédent de trésorerie de l'O.E.B. qui aurait été de 560 Millions en 2016).

4.- Aucune imposition sur les Royalties perçues inférieures à une somme à définir mais qui pourrait être pour le moins de 30.000 €

Actuellement un inventeur qui n'a pas de revenu et qui perçoit 10.000 € de royalties sera taxé à 35 % soit 3500 € (16 % au titre des BNC et 19 % au titre de la CSG/CRDS) et quand on connaît l'énergie que doit déployer un inventeur pour trouver une licenciée et sachant que son invention est censée rapporter de l'argent à l'état, c'est intolérable mais représentatif de l'intérêt porté aux inventeurs.

Ci-dessous 4 cas concrets pour illustrer mon courrier, **Nicole** Face aux Japonais, **Christian** face à UPM Kymmene, **Michel** face à GAZINOX et ADDAX **et Georges** Face à Fagor Brandt décédé en avril 2017 certainement à cause de son stress dû à cette injustice.

Aujourd'hui si vous êtes un criminel vous aurez pour avocat un cadon du barreau mais l'inventeur lui n'aura pour défense dans le meilleur des cas qu'un avocat d'A.J. désigné d'office d'aucune efficacité contre une multinationale.

A l'évidence une nouvelle législation s'impose pour défendre les intérêts des « petits inventeurs » face à des sociétés peu scrupuleuses sans éthique.

b) **Mr Georges MARTINEZ** (décédé le 24/04/2017 à l'âge de 75 ans) – 4 Brevets Européens le dernier prenant fin en 2023 – en Procédure de Contrefaçon contre FAGOR BRANDT (vendue à CEVITAL – Société Algérienne)- J'ai suivi son combat pendant ces 15 ans et je l'ai eu au téléphone quelques mois avant son décès et il m'avait confirmé qu'il continuait son combat auprès de la Cour Européenne. La famille qui a souffert de cette situation s'est déchirée et a voulu tourner la page et ne plus entendre parler de Brevets en ne réglant plus les annuités et de ce fait abandonner la procédure.

(Je me suis engagé à faire perdurer sa mémoire en mettant en avant son combat pour faire avancer le droit des inventeurs indépendants).

a) **Mme Nicole WALTHERT** (80 ans) aura réglé 200.000 € pour 4 Brevets Européens + 65.000 € en frais de procédure contre NINTENDO en 10 ans et devant la pression médiatique France-Brevets propose de la défendre. - Contrat confidentiel signé le 18.12.2013 - le 15.12.2016 NINTENDO conteste la validité des 4 Brevets. – Le 21.09.2017 l'OEB confirme la validité des Brevets Européens.

Si des antériorités avaient été trouvées la faute incomberait aux examinateurs qui auraient suivi les consignes de leur direction sur la largesse de délivrance des brevets - Voilà 14 ans que Mme WALTHERT attend le dénouement de cette procédure en contrefaçon.

c) **Mr Christian RICHARD** (73 ans) Inventeur d'un procédé papier appelé CCP en français - en conflit contre la Société Finlandaise UPM - Fermeture en 2015 de la Papeterie de Docelles - 150 personnes licenciées Le 22 Octobre UPM SABOTE - 10 Rouleaux de la machine à papier - (valeur estimée - 1 Neuf 700.000 € + 9 en service 300.000 € = **3.400.000 €**) - Machine neuve de ce type : **100 Millions d'€** Raisons évoquées pour le Sabotage : Supprimer la Concurrence - **OUI MAIS** c'est la seule machine moderne en France qui aurait pu fabriquer du papier en partant des Brevets de Monsieur RICHARD. (vous reporter aux publications régulières faites par Mr RICHARD sur LINKEDIN et le courrier en P.J. qui vous a été adressé le 29.09.2014). **(1)**

Je n'en dirai pas davantage puisque des documents appuyant mes dires comme d'autres arguments aussi percutants sont développés dans les rubriques **POUR QUI et POURQUOI** et **POURQUOI BREVET = DUPERIE** de mon site www.inventerpasrever.com qui aux dires d'un conseil en Brevets serait une des seules sources fiables sur le sujet .

P.S. : Pour étayer mes propos je ne reprendrai que deux citations **d'Honoré de Balzac** qui illustrent bien le sort des inventeurs indépendants depuis des siècles.

. **Invente**, et tu mourras persécuté comme un criminel ; **copie**, et tu vivras heureux comme un sot
Acte / Scène : Les ressources de Quinola, II, 1 (1842)

· Un **homme pauvre qui trouve une bonne idée** m'a toujours fait l'effet d'un morceau de pain dans un vivier : chaque poisson vient lui donner un coup de dent.
Acte / Scène : Les ressources de Quinola, II, 1 (1842)

AIDE A L'INNOVATION - FINANCEMENT des PME / PMI

A ce jour j' ai attiré l'attention de votre gouvernement uniquement sur le droit des inventeurs indépendants bafoués, il y a également un autre domaine qui me tient à cœur c'est l'aide « illusoire » à l'innovation accordée aux inventeurs indépendants PME/PMI d'où une autre revendication à prendre en compte

Mes inventions comme le COLLECTEUR D'EAU commercialisé en Europe, ont créé des emplois comme rapporté plusieurs millions d'€ de TVA à notre état, mais je n'ai jamais obtenu le moindre centime des pouvoirs publics. (Pour le Collecteur d'eau : Réponse en 1993 de l'ANVAR - Maintenant OSEO : *Intensité Technologique Insuffisante*).

Aujourd'hui ayant la conviction d'avoir mis au point plusieurs nouveautés grand public à forte valeur ajoutée et comptant sur ma petite notoriété, confiant j'ai déposé un dossier de prêt à la B.P.I. Marseille et la réponse par un mail lapidaire « Niveau de risque jugé trop important ». **(2)**

NB : Pendant ce temps nous trouvons des projets démentiels – inutiles - non rentables et dont les frais de fonctionnement coûtent à la collectivité et qui obtiennent des financements. Pour exemple deux plans d'eau à 5 Kms de distance – coût 3 Millions d'€ **(3)**

Et comme pour mes inventions précédentes je n'ai donc pas eu d'autre choix que d'investir 50.000 € dans l'outil de production pour la fabrication de mes premiers articles d'une gamme - Marque déposée « JARDIFIX ». (Financement en fonds propres et un prêt bancaire)

Mon objectif serait de pouvoir développer ce concept à l'international mais le système bancaire ne finançant pas le fonds de roulement je n'ai pas d'autres solutions que de continuer à chercher en vain l'hypothétique partenaire. En attendant je suis dans l'obligation de gérer ma croissance, mais en n'occupant pas rapidement le terrain le risque d'être copié. (Comme l'a été mon collecteur d'eau qui est maintenant fabriqué en Allemagne et aux USA).

Aussi il est regrettable que le **P.P.I.** « prêt pour l'innovation pour les entreprises » **(4)** suggéré par l'ancien gouvernement ait été abandonné puisque celui-ci me permettrait tout de suite le lancement de la marque « JARDIFIX » à grande échelle avec à la clé la création d'emplois et la rentrée de devises.

Mon site draine entre 2000 à 3000 visites par mois et j'ai de nombreux inventeurs (trices) qui me contactent en pensant que je pourrais les aider dans leurs démarches. Beaucoup d'entre eux m'informent avoir contacté leur CCI (comme je l'ai fait) qui les renvoie vers les associations d'inventeurs ou auprès des Cabinets Conseils en Brevets qui profitent du système, d'où ma L.R. adressée le 9 Octobre au Président de la CCI des Htes Alpes, **(5)** où je fais part de mes doléances et suggère à cet organisme des pistes pour améliorer le service rendu aux porteurs de projets. (Sans réponse à ce jour). Pour moi j'ai la certitude que les Chambres de Commerce servent avant tout l'intérêt de certaines personnes et j'approuve la mesure envisagée de réduire leur budget.

Ayant été chef de courses au CLUB ALPIN à ANNECY, le premier de cordée me parle mais malheureusement dans le rôle de l'inventeur indépendant il y a beaucoup trop d'entraves qui en font échouer l'objectif.

Je tenais à féliciter votre gouvernement entre autres pour la mesure prise envers les Indépendants sur le droit au Chômage, ce qui me permet d'être confiant sur l'objet de ma demande.

Avec tous mes vœux de réussite dans la dure tâche qui vous incombe, je vous adresse Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Aussi j'ai le plaisir de vous offrir un panel de mes créations ci-dessous :

